

Charte de qualité de la personne accompagnée:

L'Éducateur Spécialisé libérale se doit d'intervenir avec une déontologie éthique au regard des fondamentaux des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

La Bientraitance :

La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance.

La confidentialité :

L'Éducateur libéral est soumis à la confidentialité. Il s'engage à garder confidentielles toutes les situations et les données recueillies concernant le bénéficiaire et sa famille. Le dossier constitué peut être consulté à tout moment sur demande du bénéficiaire ou de ses représentants légaux.

Droit à la renonciation :

La personne ou sa famille pourra à tout moment suspendre l'accompagnement dont elle bénéficie ou en demander le changement selon les conditions définies par le contrat d'intervention établi au début de l'accompagnement.

Adapter l'accompagnement :

L'Éducateur libéral doit être en quête perpétuelle d'innovation pour adapter au mieux projet d'accompagnement selon la particularité de chaque famille.